

Chers collègues,

Vous attendez sans doute toutes et tous de connaître le résultat de la séance de ce matin entre les milieux économiques (dont GastroFribourg) et une représentation du Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

Nous sommes en mesure de vous communiquer un certain nombre d'éléments, bien que subsistent de nombreux points d'interrogation, dans la mesure où le Conseil d'Etat attend les prochaines décisions du Conseil fédéral qui devraient tomber demain vendredi 20 mars 2020.

Il est ressorti de cette séance que le partage d'informations était essentiel. Le conseiller d'Etat Olivier Curty en est, tout comme nous, convaincu et il s'est engagé à mieux communiquer avec les milieux patronaux, ce d'autant que la situation évolue d'heure en heure.

Nous avons pris connaissance du communiqué du Conseil d'Etat dans lequel le Gouvernement fribourgeois annonce ses premières mesures pour soutenir l'économie. Vous trouverez ledit communiqué [ici](#).

Le Gouvernement fribourgeois libère une enveloppe de 50 millions de francs pour une première série de mesures afin de soutenir l'économie :

- Concrètement, cela veut dire que l'Etat s'engage à garantir les prêts bancaires de 50'000 francs au maximum par entreprise afin de faire face à une crise de liquidités, par exemple pour régler les salaires de ce mois, et en complément aux mesures liées aux RHT.
- Les conditions d'octroi spécifiques à ces prêts sont en cours de préparation et une hotline sera opérationnelle dès lundi prochain 23 mars 2020 pour toutes ces questions. Dès que nous en saurons davantage, nous vous le communiquerons.
- Le Conseil d'Etat a également autorisé la Direction des finances à statuer sur des reports de paiement de l'impôt cantonal pouvant aller jusqu'à 90 jours et en l'incitant également à faire preuve de souplesse dans l'encaissement de factures et émoluments.
- En ce qui concerne les charges d'amortissement de prêts octroyés aux entreprises, le Gouvernement a invité les établissements bancaires à faire preuve de bienveillance et de souplesse. Les entreprises en difficulté sont invitées à s'adresser directement à leur banque.

RHT et indépendants :

- En ce qui concerne les indépendants, les apprentis et les employés à durée de travail déterminée qui ne peuvent pas bénéficier des RHT, le Conseil d'Etat attend les décisions du Conseil fédéral avant de se déterminer.

- De son côté, notre fiduciaire – Gastroconsult – et sa directrice Chantal Bochud sont à pied d'œuvre pour essayer de simplifier les documents et vous permettre de mieux comprendre les subtilités des RHT. Cela vous aidera à remplir les documents complémentaires dès que votre demande aura été validée.

Questions – Réponses :

GastroFribourg a par ailleurs posé de multiples questions concernant spécifiquement notre branche à la hotline de la Chambre du commerce ainsi qu'au Service public de l'emploi. Tant l'une que l'autre se sont engagés à répondre dans les plus brefs délais à ces questions lancinantes qui ont été condensées dans un document. Dès que ces réponses nous seront parvenues, nous ne manquerons pas de les porter à votre connaissance.

Gastrosocial :

Concernant les assurances sociales, nous vous incitons vivement, dans un premier temps, à appeler GastroSocial afin de modifier vos acomptes en fonction de la baisse de la masse salariale. D'autres informations complémentaires suivront la semaine prochaine.

Comme vous pouvez le constater les choses bougent, mais il faut se garder de toute euphorie. Ce premier train de mesures cantonales ne peut qu'être salué, mais nous avons également le devoir de vous rappeler **que le cautionnement d'un prêt ne constitue pas un don !** Sachez en tout cas que nous allons continuer à nous battre pour que les retombées économiques du coronavirus soient les moins dramatiques possible pour notre branche.

Avec nos cordiales salutations.



Muriel Hauser

Présidente | Präsidentin

Ch. des Primevères 15
CP/PF 710
1701 Fribourg
Tél. 026 424 65 29
www.gastrofribourg.ch

